



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018

À une séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2018 à 19 h, à la salle du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. André Sévigny, conseiller n° 5 - Absent

La directrice générale atteste qu'une personne était présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Avis de motion et dépôt du Règlement no 852-2018 décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2019
 5. Période de questions
 6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 7. Clôture de la séance extraordinaire
-

17775-12-2018
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



17776-12-2018
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

17777-12-2018
point no 4

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 852-2018 DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2019

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement 852-2018 décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2019.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

17778-12-2018
point no 6

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 12 décembre 2018 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17779-12-2018
point no 7

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 12 décembre 2018, à 19 h 03 .

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
